



CONDITIONS DE LOCATION ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX – SAISON 2021-2022

La Place des Arts (Place des Arts) est une institution publique québécoise dont la mission consiste à promouvoir les arts de la scène et à rendre possible la tenue de spectacles en ses lieux. Son complexe culturel regroupe six salles de spectacles, dont la Maison symphonique aux caractéristiques techniques distinctes :

Maison symphonique (902 à 2 117 sièges)

La Maison symphonique de Montréal est une salle de concert pouvant aller jusqu'à 2 100 fauteuils répondant aux normes internationales les plus élevées en matière d'acoustique, d'aménagement de plateau et d'architecture. Elle a été conçue pour mettre en valeur tous les genres de musique acoustique, du classique au jazz.

Équipe technique

Vous avez l'obligation d'embaucher une équipe technique possédant les compétences nécessaires pour utiliser adéquatement, et de façon sécuritaire, les équipements que vous avez loués à la Place des Arts.

Les fournisseurs suivants sont reconnus par la Place des Arts comme remplissant les obligations du cahier des charges. Cette liste, non exhaustive, est mise à jour régulièrement.

Luc Berthiaume

lberthiaume@locationluber.com

Cell. : (514) 951-6037

Benoît Bilodeau

bbilodeau@lestroisproducteurs.com

Cell : (514) 975-6325

Greg Martel

GMST

greg.gmst@gmail.com

514-432-7140

Un régisseur technique de la Place des Arts vous est assigné pour des questions relatives à la pré-production de votre événement. Il sera présent lors de votre arrivée au théâtre et agira à titre de représentant de la Place des Arts. Il n'est cependant pas responsable de votre montage, de l'opération des équipements de scène, pas plus qu'il ne dirigera votre équipe technique.

Un devis technique (plan d'éclairage, plan de sonorisation, plan de scène, horaire, etc.) doit être envoyé au plus tard douze (12) jours ouvrables avant la première de votre événement au coordonnateur technique des services scéniques de la Place des Arts.

Équipement de scène

- Toutes les scènes sont dotées d'équipements techniques qui sont inclus dans le coût de location.
- Chaque salle possède un piano à queue.
- Certains équipements et services ne sont pas inclus dans la location, informez-vous auprès du conseiller en services scéniques de la Place des Arts.
- Enlèvement fauteuils : 380 \$ (190 \$ pour enlèvement – 190 \$ pour remise en place)
- Accord de pianos : 175 \$ par accord standard (frais sujets à changement sans préavis).

La location d'un théâtre inclut les périodes de travail suivantes :

- Période 1 : de 8h à 13h
- Période 2 : de 13h à 18h
- Période 3 : de 18h à minuit (ou 2h dans le cas où le démontage suit la représentation)

Services d'accueil

Les services d'accueil de base sont inclus dans la location.

Foyers

Des frais de location et de services sont applicables lors de la tenue de réceptions dans les foyers.

Organisation d'une réception

Les Services à la clientèle de la Place des Arts devront être informés de la tenue de toutes réceptions dans les lieux loués.

Une liste des produits de consommation offerts par la Maison symphonique est disponible sur demande.

Services non fournis par la Maison Symphonique : Service traiteur, location de tables, de chaises et d'accessoires.

Services de billetterie

La Place des Arts est seule responsable de l'impression des billets. Se référer à la grille des tarifs pour les frais de billetterie. Le producteur a droit à un nombre de billets de faveur sans frais et redevances :

Événement de type 1 : 80 billets pour la première, 30 pour les représentations subséquentes

Événement de type 2 : 70 billets pour la première, 25 pour les représentations subséquentes

Événement de type 3 : 60 billets pour la première, 20 pour les représentations subséquentes

Événement de type 4 : 50 billets pour la première, 15 pour les représentations subséquentes

Services de publicité

Espaces d'affichage : La Place des Arts met gratuitement à la disposition du producteur des espaces d'affichage pour annoncer les spectacles en cours et à venir dans ses salles. Ces espaces sont situés dans le réseau commercial de la Place des Arts (corridor du métro et corridor des Pas perdus) ainsi qu'à la billetterie. Sous réserve des disponibilités du réseau, l'affichage se fait le jour de la mise en vente des billets et s'achève le lendemain de la dernière représentation. La vignette officielle de la Place des Arts doit apparaître sur toutes les affiches et publications publiques du producteur, sur lesquelles paraît le nom du théâtre, le numéro de téléphone de la billetterie, le site Web, etc.

Programme de spectacle : Si vous désirez qu'un programme soit distribué lors de votre événement, vous devez en assumer la production.

Vente de produits dérivés

Le producteur a le loisir de vendre divers produits en rapport avec le spectacle présenté. Celle-ci est effectuée par son personnel. Des tables et des chaises peuvent être installées sur demande avant l'événement.

Services de sécurité

Les services de base sont inclus dans la location.

Services spéciaux disponibles

Personnes à mobilité réduite

Malentendants

Assurances

Le producteur doit détenir une assurance responsabilité civile de 5 millions de dollars contre les risques qui découlent de son occupation des lieux loués et remettre une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurance attestant qu'il est assuré contre ces risques.

Accès à la Maison Symphonique

Entrée principale : 1600, rue Saint-Urbain

Entrée des artistes : 1800, rue Saint-Urbain

Stationnement intérieur : 1450, rue Saint-Urbain

Débarcadère : 120, boul. de Maisonneuve Ouest

Livraison de marchandises : 150, boul. de Maisonneuve Ouest

Pour obtenir de l'information supplémentaire ou pour faire une réservation, prenez contact avec le service de la Programmation :

Maxime Charbonneau – mcharbonneau@placedesarts.com

Annick Oigny – aoligny@placedesarts.com